

ARTELIA

Parc Technologique du Canal
 16, avenue de l'Europe
 Immeuble Octopussy
 31520 Ramonville Saint-Agne
 Tel. : +33 (0)5 62 88 77 00
 Fax : +33 (0)5 62 88 77 19

COMPTE RENDU REUNION DE CHANTIER n°3

CLIENTS RESEAU 31 **DATE DE LA REUNION** 28/01/2014
Projet Interconnexion entre le réseau d'Antichan et le réservoir de Frontignan **LIEU** Frontignan de Comminge
OBJET Réunion de chantier **REF.** 4331320

N°.	DESTINATAIRES	DIFFUSION			
		MAIL	TEL. /PORTABLE	FIXE	
1	Maîtrise d'Ouvrage RESEAU 31	M.HATTINGUAIS	Sylvain.hattinguais@reseau31.fr	06.32.65.63.18	05 62 00 72 86
		M.COMAS	Arnaud.comas@reseau31.fr	06.15.85.40.20	05 62 00 72 80
		M.ROSS	Wiliam.ross@reseau31.fr		
	MAIRIE FRONTIGNAN	M.PLANAS Mme MERIC	Yp.planas@wanadoo.fr mc.meric@orange.fr	06. 79.57.03.49	05 61 79 65 51 05 61 94 11 03
	MAIRIE ANTICHAN	M.DUMAIL	Bernard.dumail@wanadoo.fr		
2	Maîtrise d'Œuvre ARTELIA	M. JIMENEZ	Adrien.jimenez@arteliagroup.com	06 27 70 70 94	05 62 88 77 00
		M.LACOUTURE M. GUYOMARD	jean-luc.lacouture@arteliagroup.com julien.guyomard@arteliagroup.com	06.03.44.67.29	
4	Entreprises SARL BORDES	M. BORDES	Bordesgeorges@orange.fr	06.08.28.18.06	05 61 79 66 27
		SARL ICO	M.COMELERAN	lco31@free.fr	06.60.53.45.37

FEUILLE DE PRESENCE / CONVOCATION

ENTITE (ABREVIATION)	NOM	PRESENT	EXCUSE	CONVOQUE*
Maître d'Ouvrage RESEAU 31	M.HATTINGUAIS	X		X
	M.COMAS		X	X
	M.ROSS		X	
MAIRIE FRONTIGNAN	M.PLANAS	X		X
	Mme MERIC		X	
MAIRIE ANTICHAN	M.DUMAIL	X		
	M. LINARES	X		
	M. MAURAS	X		
Maître d'œuvre ARTELIA	M.GUYOMARD	X		X
	M.LACOUTURE	X		

NOM DES ENTREPRISES	REPRESENTEES PAR	PRESENT	EXCUSE	CONVOQUE*
BORDES	M. BORDES	X		X
	Mme BORDES		X	
ICO	M.COMELERAN	X		X
	M. CAILBEAUX		X	

* Convoqué à la prochaine réunion

LA PROCHAINE REUNION AURA LIEU LE :	Mardi 04 février
SITE DE LA REUNION :	Mairie d'Antichan
OBJET :	Réunion de chantier

NOTA 1 :	Sauf contestation auprès du MO dans un délai de 8 jours après réception, les termes du présent compte rendu seront considérés comme lus et approuvés par chaque destinataire participant à l'opération.
NOTA 2 :	Les comptes rendus seront uniquement diffusés par courriel. Merci de prévenir en cas de mauvaise réception.

Rédacteur du présent compte rendu : Jean-Luc LACOUTURE

1. OBSERVATIONS SUR LE PRECEDENT CR

N°	Compte-rendu	Concerne
1.1.	Sans objet	

2. GENERALITES - ADMINISTRATIF

N°	Compte-rendu	Concerne
2.1.	Sans objet	

3. INTEMPERIES

N°	Compte-rendu	Concerne
3.1.	Intempéries déclarées La semaine précédente, les jours suivants ont été déclarés en intempéries : jeudi 23/01 et vendredi 24/01	
3.2.	Cumul des intempéries Le cumul des intempéries est de 2 jours, répartis comme suit : - S4 : 2 jours	

4. COORDINATION SPS

N°	Compte-rendu	Concerne
4.1.	PPSPS Rappel : ICO devra transmettre son PPSPS.	ICO

5. SOUS-TRAITANCE

N°	Compte-rendu	Concerne
5.1.	Sous-traitance Rappel : le MOE donne son agrément à chacune des demandes avant transmission au MOA pour acceptation. Les dossiers d'agrément de sous-traitants devront comporter les documents suivants : <i>DC4 (ex-DC13), DC2, DC6, Attestation sur l'honneur, DC7, RIB, KBIS, Assurance, URSSAF, attestation fiscale versement cotisations, Effectif, Qualifications, Références</i> Il est rappelé que le Maître d'ouvrage doit recevoir le dossier d'agrément à minima 15 jours avant l'intervention du sous-traitant sur site. Tout sous-traitant non agréé se verra refuser l'accès au chantier.	Entreprises
5.2.	Sous-traitance BETG ICO transmet en réunion le dossier de sous-traitance de BETG, qui sera traité rapidement par ART. Le bon pour accord sera transmis directement à M. Prudhomme, un scan du document étant fourni à M. Hattinguais par mail.	ART

6. SUIVI DES ÉTUDES D'EXECUTION

6.1.	Fiches techniques Produits / Demandes d'agrément Il est confirmé que le stab amont sera de type à ressort.	Entreprises
6.2.	Autorisation de stockage des déblais Sur Frontignan les déblais seront régalez sur le site de la source.	Entreprises
6.3.	Plan d'exécution La vue en plan ainsi que le profil en long de la canalisation ont été présentés et validés. BOR transmettra un schéma du regard qui sera mis en place.	BOR
6.4.	Plan des équipements hydrauliques ART s'interroge quant à la nécessité d'un double étage de réduction, et rappelle qu'une charge amont de 7 bars, telle que précisée au CCTP, est à considérer au niveau du point de raccordement. ICO confirmera les préconisations d'implantation des réducteurs.	ICO
6.5.	Piquetage canalisation Après visite sur site, il est convenu entre les intervenants que la conduite d'adduction serait remontée le plus haut possible dans la parcelle de la source, afin de s'affranchir de travaux dans le talus à forte pente. Le reste du tracé est validé.	BOR

7. VISA DES DOCUMENTS D'EXECUTION

N°	Compte-rendu	Concerne
7.1.	<p>Remises de documents – Remarques générales</p> <p>Il est rappelé que tout document EXE doit impérativement être remis au MOE au minimum 15 jours avant le démarrage des travaux, de telle sorte qu'il puisse être visé avant toute intervention sur site.</p> <p>Tout manquement à ce principe de fonctionnement pourra être un arrêt immédiat des travaux en cours, jusqu'à obtention des documents.</p>	Entreprises
7.2.	<p>Bordereau de diffusion des documents.</p> <p>Tout envoi de document relatif aux Etudes d'exécution devra être accompagné d'un bordereau de diffusion indicé.</p>	Entreprises
7.3.	<p>Procédure de diffusion des documents</p> <p>Tout envoi de document EXE par mail doit être doublé d'un exemplaire papier.</p> <p>Les plans visés seront adressés au MOA (1 exemplaires papier), aux deux mairies Frontignan/Antichan (2 exemplaires papier), ainsi qu'au MOE (1 exemplaire papier).</p>	Entreprises

8. AVANCEMENT DES TRAVAUX

N°	Compte-rendu	Concerne
8.1.	<p>Planning</p> <p>Travaux réalisés la semaine précédente :</p> <ul style="list-style-type: none"> - débrouissallage des parcelles <p>Travaux en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fin du débrouissallage - début de la pose des réseaux 	

9. DIVERS

N°	Compte-rendu	Concerne
9.1.	<p>Fuite dans le réservoir</p> <p>Un échange a eu lieu en réunion concernant une fuite au niveau du réservoir de Frontignan. Le MO se rapprochera de son exploitant afin de préciser avec lui les solutions envisagées. ART et le MO attirent l'attention de la Mairie de Frontignan concernant les contraintes de mise en œuvre d'un revêtement de type résine, qui sont extrêmement rigoureuses et précises.</p>	MO
9.2.	<p>Accès sur la parcelle 56</p> <p>Le MO précise que l'acquisition de la parcelle 56 est en cours, et qu'il a reçu l'autorisation du propriétaire d'intervenir sur celle-ci.</p> <p>Le réseau sera donc prolongé jusqu'au réservoir, et la traversée de paroi du local sera reprise. Le tuyau PEHD sera amené directement dans le local (pas de manchette inox).</p> <p>Le profil en long de la conduite au droit du réservoir sera revu pour supprimer la présence du « S » dans le réservoir.</p>	BOR / ICO

10. OBSERVATIONS EN ATTENTE DE REPONSE

Les observations en attente de réponse sont rappelées ci-après :

Observations	Concerne	CR	CHAP	REPONSE	Date limite de réponse fixée par l'entité concernée
Planning du chantier	BOR	1	2.6		Prochaine réunion
PPSPS	ICO	1	4.1		Avant intervention
Plan masse et profil en long	BOR	1	6.5		Avant démarrage des travaux

Les lignes grisées correspondent à des observations effectuées et disparaîtront au prochain compte rendu.

11. ANNEXES AU CR

N°	Compte-rendu	Concerne
11.1.	Sans objet	SMEA

12. PHOTOS DU CHANTIER

Sans objet